

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL .27 / 2021

Nombre de Membres

L'An deux mil vingt et un le Lundi 19 Avril ,

En exercice : 27

De Présents : 21

De votants : 27

ses

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.

. Etaient présents :

M. ADAM Stéphane -M. BENEDETTO Nicolas-Mme BOUCHER Julie- M.CAMARA Célestin-Mme DEZ Marylène-M. FERRARI Fabien-Mme GACNIK Marie-France-Mme LECUREUX Aurore-M. ROSSI Patrick-M. SANTONI Jean-Mme SCOTTO Fabienne-Mme PRUNET Sophie-M. TASSY Jacques-Mme THIERRY Martine-Mme TROISI Valérie-Mme YZQUIERDO Laurence-M. SEIGNOBOS Jean-Luc-Mme DUPONT Karine-Mme AURIOL Anne-.M. AIGUESPARSES Cédric

Procurations : Mme BOULANGER Tamara donne procuration à M. CAMARA Célestin. M. FRELIER Laurent donne procuration à M. SANTONI Jean. M. SEIGNOBOS Jean-Luc donne procuration à Mme SCOTTO Fabienne- M. HERAUD Jean-François donne procuration à M. ROSSI Patrick.

Mme OLIBE Carole donne procuration à M. BRUN Fernand.

M. HURET David donne procuration à Mme LECUREUX Aurore.

.Etaient absents excusés- NEANT

Délibération portant demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau 2021 dans le cadre de l'opération : Travaux de reprise de l'étanchéité du réservoir du Colombier.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Mme DEZ Marylène ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

Sur proposition de Monsieur le maire et entendu son exposé,

Le conseil Municipal,

-Considérant la nécessité de procéder à la reprise de l'étanchéité du réservoir d'eau potable du Colombier,

Afin de réaliser ce projet la commune se tourne vers l'Agence de l'Eau et présente le plan de financement suivant :

Plan de financement :

- Coût HT de l'opération (travaux) : 125 000 €
- Agence de l'Eau (50 %) : 62 500 €
- Autofinancement de la commune (50 %) : 62 500 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Décide de demander un montant de subvention pour 2021 à hauteur de 50 % de notre coût HT de l'opération , soit de solliciter la somme de 62 500 €.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la demande de de subvention 2021 auprès de l'Agence de l'Eau.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

BRUN Fernand
Maire de PIGNANS



2021